

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-06-09 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de juin deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés.2028-06-2008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 mai et 2 juin 2008
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement emprunt, ruisseau des Écoliers
7. Adoption règlement réduisant la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf
8. Recommandation concernant la demande de madame Renée Thibodeau auprès de la CPTAQ
9. Recommandation concernant la demande de monsieur Jacques Paquin auprès de la CPTAQ (retiré)
10. Approbation des vacances (retiré)

11. Transfert de poste budgétaire
12. Demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
13. Signature du protocole d'entente de la demande du pacte rural 2008
14. Autorisation de passage, Tour cycliste Joël Belhumeur
15. Inscription au congrès de la F.Q.M.
16. Acceptation soumission réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers
17. Mandat travaux réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers
18. Acceptation de la démission d'un pompier
19. Engagement de pompiers volontaires
20. Engagement moniteurs d'été
21. Subvention par la taxe d'accise
22. Modification résolution engagement surveillant chantier
23. Subvention à la CMVQP pour le Poker Run
24. Période de questions sur les sujets traités.
25. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 2 juin 2008. (du 6 mai au 2 juin 2008)

Rés.2029-06-2008

Adoption des procès-verbaux du 12 mai et du 2 juin 2008.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 mai 2008 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 2 juin 2008 soit accepté tel que présenté.

Rés.2030-06-2008

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 281 785.65 \$.

Liste des comptes à payer	88 683.22 \$
Liste des chèques émis	135283.74 \$
Liste transaction internet	22 171.10 \$
Liste des transactions manuelles	562 .48 \$
Liste des salaires	35 085.11 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.2031-06-2008

Adoption règlement d'emprunt, ruisseau des Écoliers

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 081, intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 804 776 \$ et une dépense de 1 379 776 \$ pour la relocalisation de la canalisation du ruisseau des Écoliers et pour des travaux d'aqueduc et d'égout ».

Rés.2032-06-2008

Adoption règlement réduisant la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 082, intitulé « Réduction de limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf »

Rés.2033-06-2008

Recommandation concernant la demande de madame Renée Thibodeau auprès de la CPTAQ

Considérant que madame Renée Thibodeau fait une demande pour construire une résidence sur le lot 2 979 801;

Considérant que le territoire de la Ville de Portneuf dispose d'espaces appropriés disponibles ailleurs hors de la zone agricole;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce terrain qui fait l'objet de la demande n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser à madame Renée Thibodeau la construction d'une résidence sur le lot 2 979 801 sis sur l'avenue Saint-Louis.

Rés.2034-06-2008**Transfert de postes budgétaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QU'un transfert de postes budgétaires au montant de 10 500 \$ soit fait de la façon suivante :

22,220,00,725	équipement incendie	2000\$
02,220,10,310	frais déplacement (congrès)	2000\$-
02,701,21,419	honoraires professionnels autre	3000\$
02,621,10,970	subvention autres organismes	3000\$-
22,701,40,725	machinerie outillage CMVQP	5500\$
02,621,10,970	subvention autres organismes	5500\$-

Rés.2035-06-2008**Demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à déposer auprès du Ministère des Transports du Québec une demande dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 136 980 \$.

Rés.2036-06-2008**Signature du protocole d'entente de la demande du pacte rural 2008**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le maire monsieur Pierre de Savoye est, par la présente, autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du pacte rural 2008.

Rés.2037-06-2008**Autorisation de passage, Tour cycliste Joël Belhumeur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée le Tour cycliste Joël Belhumeur le 23 août prochain.

Rés.2038-06-2008**Inscription au congrès de la F.Q.M.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 794.71 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur le maire Pierre de Savoye et de deux conseillers (ères) au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2008 au Centre des congrès à Québec.

Rés.2039-06-2008

Acceptation soumission réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Gilles Rochette et fils inc	non déposée
Construction & Pavage Portneuf inc.	1 282 387. 86\$
Maskimo Construction inc.	non déposée
Transports L.R. Martel	non déposée
Charles Auguste Fortier inc.	1 324 998.99\$
Pax Excavation inc.	1 075 647.96\$
GPC Excavation inc.	1 134 055. 13\$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission Pax Excavation inc. au montant de 1 075 647.96\$ taxes incluses, tel que soumissionné pour la réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers; conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 081.

Rés.2040-06-2008

Mandats travaux réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal mandate une firme de laboratoire concernant le contrôle de la qualité des matériaux pour une dépense maximale de 20 904.45\$ taxes incluses et de mandater la firme BPR-Infrastructures inc. pour la surveillance des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue et de la rue des Écoliers, le tout pour une dépense de 84 091.88\$ taxes incluses; conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 081.

Rés.2041-06-2008

Acceptation démission d'un pompier volontaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la démission de monsieur Yvon Marcotte comme pompier volontaire.

Rés.2042-06-2008

Engagement pompiers volontaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de quatre nouveaux pompiers, soit : messieurs François Di Stéfano, Mathieu Martel, Félix Martel Lefebvre et Tony Lachance.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec cinq voix favorables contre une voix défavorable.

Rés.2043-06-2008

Engagement moniteurs d'été

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un (1) moniteur (trice) subventionné (e) par le programme des personnes en difficulté d'apprentissage et de huit (8) moniteurs (trices) et d'un préposé au terrain de jeu; le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par la Commission des loisirs.

QUE la rémunération sera 300 \$/semaine sur une base d'un minimum de 35h/semaine pour les moniteurs et de 100\$/ pour le préposé au terrain de jeu; le tout pour période de 8 semaines débutant le 9 juin jusqu'au 15 août 2008.

Rés.2044-06-2008

Subvention par la taxe d'accise

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation finale de travaux en date du 9 juin 2008, tel que décrit dans les annexes III et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Rés.2045-06-2008

Modification résolution engagement surveillant chantier

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la résolution #2013-05-2008 concernant l'engagement de monsieur Alexandre Perron à titre de surveillant de chantier et divers travaux connexes soit modifiée comme suit :

- pour la période du 26 mai au 22 août 2008
- du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
- au taux horaire : 14.86\$ (journalier 3 échelon 1)
- remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives

Rés.2046-06-2008

Subvention à la CMVQP pour le Poker Run

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf gère la marina au nom de la Ville;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf sera l'hôte de l'activité « Poker-Run » le 12 juillet 2008;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf a besoin d'un chapiteau pour cette activité à un coût de 1 500 \$, de deux toilettes chimiques au coût approximatif de 300 \$, de la présence d'un véhicule incendie de type pompe avec 2 pompiers, d'un employé du service des travaux publics pour diriger la circulation à l'angle de la rue Lemay et de la rue du Quai;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf défrayera les autres frais pour la tenue de cette activité;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le projet et accepte une dépense de 1 500 \$ pour la location d'un chapiteau et d'une dépense d'environ 300\$ pour la location de 2 toilettes chimiques dans le cadre du Poker-Run;

QUE le conseil municipal autorise le prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité des bateaux (véhicule pompe et 2 pompiers) le 12 juillet de 11 à 14 heures;

QUE le conseil municipal autorise le prêt d'un employé des travaux publics pour diriger la circulation à l'angle de la rue Lemay et de la rue du Quai le 12 juillet entre 11h00 et 14h00.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Monique Tardif demande la levée de l'assemblée à 21 :50 hres.

Maire

Greffière